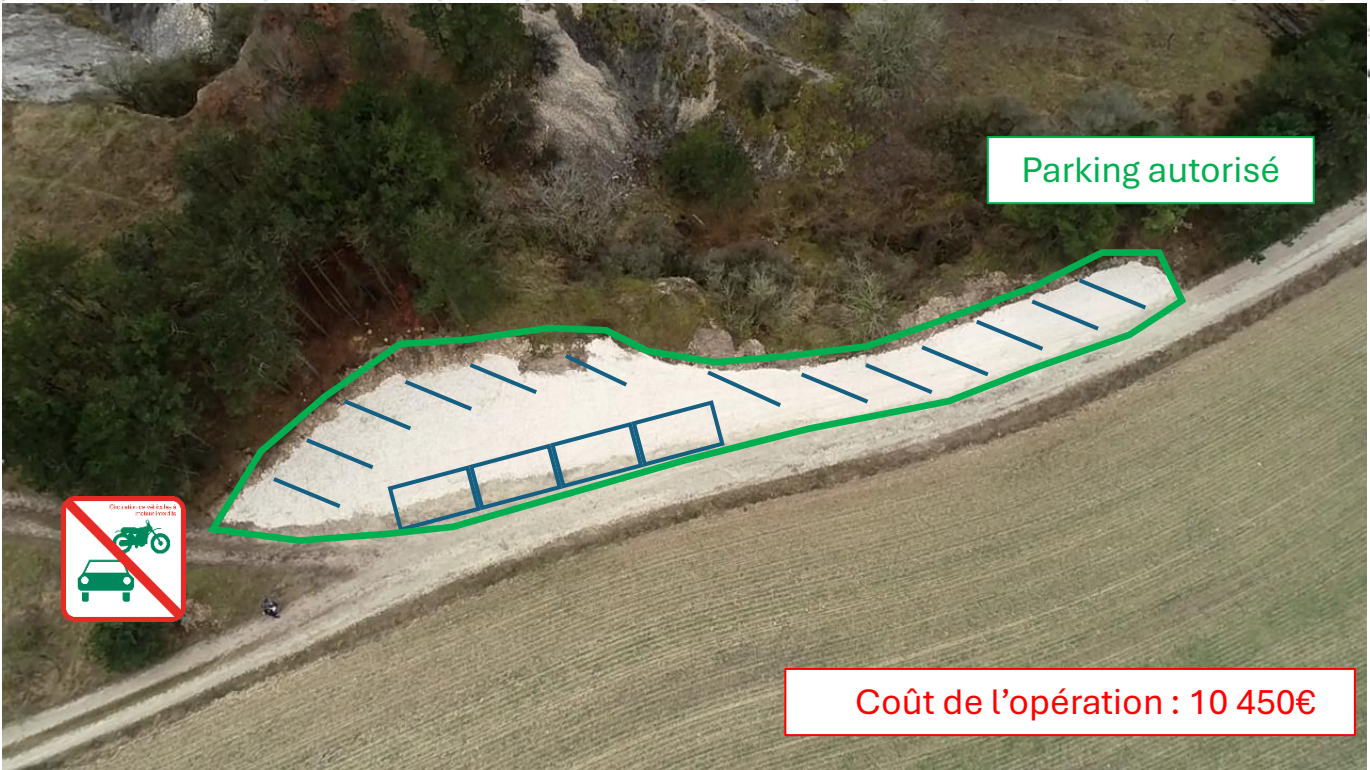




**⊘ Accès à la prairie  
interdit aux véhicules  
motorisés  
Parking obligatoire ici**



La RNR, la Région Grand Est et l'Union européenne ont créé un parking naturel pour permettre la pratique du vol libre tout en préservant les enjeux écologiques de la réserve.

La prairie d'envol n'est plus accessible aux véhicules motorisés (stationnement et dépose interdits, hors secours), conformément au règlement de la RNR.

Réglementation complète de la RNR :



Plus d'informations .....  
**Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine**  
07.87.30.01.32

